

ANNEXES SANITAIRES

5.1



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 04 septembre 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de TAUXIGNY.

Le Maire,

Jean-Louis ROBIN



ALIMENTATION EN EAU POTABLE	3
1 - ORIGINE DE L'EAU	3
2 - DISTRIBUTION	4
3 - CONSOMMATION	4
4 - DEFENSE INCENDIE	5
ASSAINISSEMENT	6
1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES.....	6
2 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES EAUX USEES.....	7
3 - ASSAINISSEMENT PLUVIAL.....	7
DECHETS.....	8

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le service public d'alimentation en eau potable est assuré par la communauté de communes Loches Développement. Le service est exploité en régie par Loches Développement. Les compétences liées au service concernent la production, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution.

Au 31/12/2014, le service public d'eau potable desservait 20.825 habitants, soit 12.572 abonnés, dont 682 à Tauxigny.

1 - ORIGINE DE L'EAU

Le service public d'eau potable a prélevé 1.529.799 m³ pour l'exercice 2014.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé en 2013	Volume prélevé en 2014	Variation en %
Les pains bénits – Reignac	3 forages	120 m ³ /h	510 922	488 898	- 4,3
Rue Quintefol - Loches	1 puits	50 m ³ /h	146 700	123 393	- 15,6
Stade F 2 - Loches	1 forage	40 m ³ /h	120 105	102 383	- 14,7
Rugby F3 - Loches	1 forage	40 m ³ /h	107 370	94 431	- 12,3
La Rauderie – Ferrière	1 forage	25 m ³ /h	34 633	85 457	+ 59,4
St Hippolyte	1 forage	40 m ³ /h	47 504	42 534	- 10,4
La Recordelière - Verneuil	1 forage	40 m ³ /h	137 282	145 643	+ 5,7
Saint Senoch	1 forage	17 m ³ /h	33 532	29 857	- 10,9
Les Lirats - Perrusson	1 forage	40 m ³ /h	166 100	208 312	+ 20,3
Basse prône – St Jean St Germain	1 forage	40 m ³ /h	248 173	208 891	- 15,8

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%

L'eau distribuée à Tauxigny provient des forages de la Prairie de la Motte à Reignac-sur-Indre : forages F1, F2 et F3. Ces forages exploitent la nappe du Sénonien – Turonien, en charge sous les alluvions modernes argilo-sableuses. Elle bénéficie de ce fait d'une protection naturelle assez efficace contre les pollutions.

L'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la création des périmètres de protection des trois forages et autorisant l'utilisation de l'eau prélevée en vue de la consommation humaine, en date du 14 mai 2003, stipule que le volume à prélever par pompage ne pourra excéder 96 m³/h et 620.000 m³ par an. Les périmètres de protection ne concernent pas le territoire communal de Tauxigny.

Plus précisément, les captages F1 et F2 ont un débit respectif de 60 et 36 m³/h ; le forage F3, qui n'est utilisé qu'en secours, a lui un débit de 51 m³/h. Ces forages alimentent les onze communes appartenant jadis au SIVOM du Nord Lochois.

En janvier 2010, d'après le rapport d'actualisation du schéma départemental de l'alimentation en eau potable en Indre-et-Loire, la couverture des besoins journaliers du mois de pointe, en l'absence de la ressource principale, est compris entre 30 et 50%. En outre, étant donné que la population desservie en eau potable par les trois captages de Reignac-sur-Indre augmente, les besoins en eau futurs seront de plus en plus importants.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable dans la moitié nord du territoire de Loches Développement en cas de défaillance d'un des forages existants, et de faire face à l'augmentation des besoins en eau potable pour les prochaines années, la communauté de communes a décidé de faire des recherches afin de créer un nouveau forage d'alimentation en eau potable captant la nappe de la craie du Séno-Turonien sur la commune de Tauxigny, conformément aux préconisations de mars 2009 établies dans le cadre de l'actualisation du schéma départemental.

La communauté de communes Loches Développement envisage donc de créer un nouveau forage, qui pourrait être exploité à 50 m³/h, sachant que le complément des besoins de pointe est estimé à au-moins 500 m³, correspondant à un forage exploité à un débit de 25 m³/h.

Les investigations menées en 2010, 2011 et 2013 n'ayant pas été concluantes, il n'a pas été proposé de transformer l'ouvrage de reconnaissance réalisé au lieu-dit « Le Pommier Richène » en forage d'exploitation.

De nouvelles zones de recherches sont étudiées, privilégiant la zone autour du château d'eau de Tauxigny et la proximité de la canalisation d'eau potable principale qui relie les forages de Reignac au château d'eau de Tauxigny (secteur est du centre-bourg de Tauxigny) ; est ainsi à l'étude l'acquisition d'un forage agricole dans ce secteur (un hydrogéologue a été désigné, afin d'envisager les prescriptions et périmètres de protection qui pourraient être mis en place, avant d'aller plus loin tant en termes d'acquisition de de procédure administrative).

2 - DISTRIBUTION

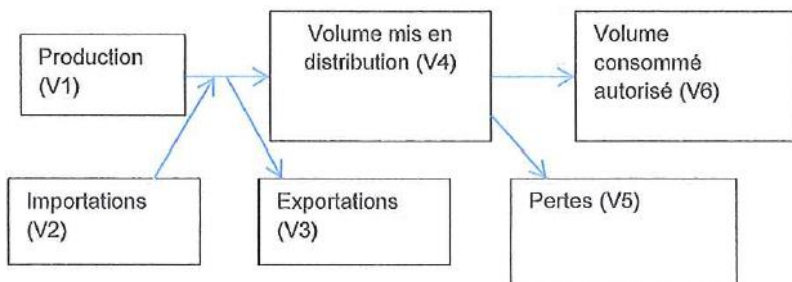
Les eaux prélevées dans la vallée de l'Indre sont refoulées vers la station de production de la Jacquelière à Reignac, qui a une capacité nominale de 2 400 m³/j, soit 120 m³/h (calcul effectué pour un fonctionnement de 20 heures par jour). Les eaux brutes souterraines y font l'objet d'un traitement par défermentation biologique puis une stérilisation par ultraviolets ainsi qu'une injection de chlore gazeux.

En 2014, la station a produit 480.863 m³, en baisse de 2,8% par rapport à 2013, représentant le tiers du volume produit par les six stations de traitement de Loches Développement.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 693 kilomètres au 31/12/2014. Le rendement du réseau est de 77,8% en 2014, en progression par rapport à 2013 (75,5%). Pour l'année 2014, l'indice linéaire de perte en réseau s'établit à 1,27 m³/km/jour.

3 - CONSOMMATION

4



V1	1 443 104 m ³
V2	0 m ³
V3	9 744 m ³
V4	1 433 360 m ³
V5	322 939 m ³
V6	1 110 421 m ³

Acheteurs	Volume vendu 2014
Abonnés domestiques	1 072 493 m ³
Abonnés non domestiques	37 928 m ³
Total vendu aux abonnés (V6)	1 110 421 m³
Commune de Cormery	9 558 m ³
Syndicat de Ligueil	134 m ³
Syndicat Ferrière-Larçon/Betz le Château	52 m ³
Total vendu à d'autres services (V3)	9 744 m³

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

La consommation moyenne par abonné est de 89 m³/abonné au 31/12/2014.

Le PLU prévoit le gain de 120 ménages environ d'ici 10 ans. La consommation d'eau pourrait donc augmenter d'un peu plus de 10.000 m³ par an, toutes choses égales par ailleurs.

Au regard des volumes produits en 2014, les forages de Reignac conservent une capacité de production résiduelle de l'ordre de 130.000 m³ supplémentaires permettant de faire face aux besoins de la seule commune de Tauxigny. Néanmoins, comme toutes les communes dépendant des forages de Reignac voient leur population augmenter, il est conseillé d'aboutir à la mise en service d'un nouveau forage de production d'eau potable.

4 – DÉFENSE INCENDIE

La défense incendie est sous la responsabilité des communes, qui doivent s'assurer de son bon fonctionnement mécanique et hydraulique par des campagnes de contrôle. Tout risque d'incendie doit être défendu soit par le réseau d'adduction d'eau potable, soit depuis un point naturel, soit par une réserve artificielle.

Les normes actuelles imposent en matière de défense incendie des poteaux d'incendie de 100 mm de diamètre situés à une distance maximale de 200 mètres par les voies d'accès des constructions les plus éloignées avec un débit minimum de 60 m³/heure sous 1 bar de pression résiduelle pour les lotissements réservés à l'habitation individuelle et aux établissements recevant du public, cette distance étant ramenée à 100 mètres pour les zones artisanales destinées à recevoir des établissements artisanaux et industriels non classés.

Concernant l'habitat isolé, des tolérances sont admises sur la distance au point de défense (400 m au lieu de 200 m en zone urbaine) et sur le débit (30 m³/h au lieu de 60) mais, dans des circonstances particulières telles qu'en lisière de forêt, le niveau de défense demandé peut être supérieur.

Sur la commune de Tauxigny, la défense incendie est assurée à l'aide d'une cinquantaine d'hydrants, dont certains ne répondent pas aux normes en vigueur. Selon une campagne de mesures réalisée par la Saur, la défense incendie ne serait pas assurée dans les écarts suivants : Aubigny, La Balluère, La Berrerie, Les Bois Rouard, Colombier, La Couarde, La Coudraie, Humeau, Les Loges, Montouvrin, Requeugne et La Thuaudière. L'installation de bâches à incendie dans les hameaux des Loges et de Requeugne a permis depuis de pallier les insuffisances du réseau d'adduction d'eau potable.

ASSAINISSEMENT

Le service public d'assainissement des eaux usées est assuré par la communauté de communes Loches Développement. Le service est exploité en régie par Loches Développement. Les compétences liées au service concernent la collecte, le transport, la dépollution, le contrôle de raccordement et l'élimination des boues produites.

Au 31/12/2014, le service public d'assainissement collectif desservait 15.318 habitants, soit 8.664 abonnés, dont 255 à Tauxigny.

1 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

Le service gère 42 stations d'épuration (STEP), qui assurent le traitement des eaux usées. Tauxigny accueille une station sur son territoire située aux Daviers et mise en service en 2005.



6

L'unité de traitement des eaux usées est de type disques biologiques, d'une capacité nominale de traitement égale à 700 équivalents habitants (42 kg de DBO₅/j ; 103 m³/j).

Le système de collecte des eaux usées est composé d'un réseau de type séparatif et de 6 postes de refoulement acheminant les effluents collectés au sein du bourg et des hameaux de La Gaudinière et du Coudray vers la station.

Le suivi de fonctionnement est assuré par le SATESE. Les derniers bilans réalisés font état d'un fonctionnement satisfaisant quant à la qualité des rejets. Le nombre de raccordements est de 196 pour 458 raccordés. La charge organique est évaluée lors des derniers bilans à environ 50% de la charge nominale de la station et la charge hydraulique à environ 55% (débit moyen de 54 m³/j) ; début mai, période de fortes précipitations, un débit moyen de 70 m³/j a été enregistré, signe que le réseau d'assainissement peut collecter des eaux claires parasites.

Toutes les normes de rejet sont respectées et les rendements épuratoires sont bons.

La zone d'activité NODE PARK est également desservie par un réseau d'assainissement collectif. Le traitement des eaux usées est assuré par la station d'épuration de Cormery, de type boues activées en aération prolongée, de capacité nominale de traitement égale à 1.800 équivalents habitants. Selon les derniers bilans SATESE, la charge organique actuelle de la station atteint environ 60% de sa capacité nominale de traitement. Celle-ci peut donc encore accepter le raccordement de 720 équivalents habitants.

Parallèlement à l'élaboration du PLU, la CC Loches Développement a engagé la révision n°3 du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Tauxigny. Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a été mis à enquête publique en même temps que le PLU ; les cartes figurent en pièces annexées au présent dossier de PLU. Il sera approuvé avec un léger décalage par rapport au PLU, un arrêté de mise à jour sera donc pris pour l'annexer dans un second temps.

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées estime le raccordement de 120 logements supplémentaires à l'assainissement collectif, soit environ 275 habitants supplémentaires potentiellement raccordés à la station d'épuration de Tauxigny (au sein du bourg et du hameau de La Gaudinière). En cohérence avec les projets de développement de la commune, les secteurs d'assainissement collectif à créer correspondent aux zones 1AUh La Thibaudière, 2AUh La Thibaudière et 2AUh Les Alisiers (le secteur 1AUh Le Coudray étant déjà desservi), ainsi qu'à la rue de la Jonchère qui accueille déjà 13 habitations.

Sur la base du ratio actuel, la totalité des raccordements futurs conduirait à une charge d'environ 690 EH, légèrement inférieure à la capacité nominale de la station. La station actuelle est donc en capacité de faire face au développement envisagé au travers du PLU. Avant son terme, il conviendra néanmoins d'étudier des solutions pour faire face aux besoins futurs, d'où la création d'un secteur Ny plus important que le site de traitement actuel afin de permettre son confortement si besoin (le foncier étant propriété communale).

2 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES EAUX USÉES

De la nature des sols dépend leur capacité à l'assainissement individuel. Il en découle un choix de système d'assainissement (tranchées d'épandage, filtres à sable, terre d'infiltration,...) qui présentent des contraintes de superficie, d'entretien et de coût variables.

La majorité des sols rencontrés (sols bruns calcaires, sols bruns lessivés) ont une aptitude assez satisfaisante à l'assainissement individuel. Cette aptitude est variable selon l'épaisseur du sol, la topographie, etc.

L'assainissement non collectif représente une forte part de l'assainissement à Tauxigny (environ 2/3 des modalités d'assainissement).

7

3 – ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Les problèmes d'évacuation d'eaux pluviales surviennent généralement au fur et à mesure d'une urbanisation au coup par coup, et sont révélés par de mauvaises conditions météorologiques. Dans les futurs secteurs à urbaniser, la question de l'évacuation doit être prise bien en amont des projets, et traitée dans sa globalité par des aménagements adaptés. Ces démarches doivent suivre les prescriptions du SDAGE Loire Bretagne et les préconisations de la doctrine de la police de l'eau en matière de gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement.

La Direction Départementale des Territoires a acté le dossier d'antériorité (prévu par l'article R.214-53 du Code de l'environnement) transmis par la commune de Tauxigny par courrier en date du 29 février 2016. Les calculs réalisés dans le dossier de déclaration d'antériorité des rejets pluviaux montrent des insuffisances capacitaires au niveau des exutoires de deux bassins versants au sein du bourg.

Toutefois, à ce jour, celles-ci ne sont pas constatées par les riverains. Le réseau fonctionne tel quel, probablement grâce à une mise en charge des réseaux, et à du ruissellement superficiel.

Le modèle hydraulique réalisé en 2003 par la société Saunier Techna, proposait des emplacements réservés induits par la nécessaire réalisation d'ouvrage de stockage. Or aujourd'hui, les hypothèses de calcul et la localisation des zones à urbaniser sont différentes. C'est la raison pour laquelle, il n'est pas proposé de retenir d'emplacement réservé dans le futur Plan Local d'Urbanisme de la commune, mais de proposer des aménagements par zone (cf. note hydraulique rédigée par SAFEGE en novembre 2016).

Parallèlement à l'élaboration du PLU, la commune de Tauxigny a engagé l'élaboration d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales. Il est annexé au présent dossier.

DECHETS

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, année 2014, Communauté de communes Loches développement.

La Communauté de Communes Loches Développement (CCLD) exerce sa compétence « Collecte et Traitement des ordures ménagères ».

La gestion des déchets sur la commune de Tauxigny est assurée par la Communauté de communes Loches Développement. La Communauté de communes a en effet en charge les compétences collecte et traitement des déchets produits par les ménages des 20 communes de son territoire, parmi lesquelles Tauxigny.



Schéma de synthèse de l'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes

8

Ordures ménagères et emballages ménagers

Les ordures ménagères (OM) et les emballages ménagers (EM) sont collectés auprès des foyers de la Communauté de Communes en porte à porte (et ponctuellement dans certains hameaux en point de regroupement).

Les emballages ménagers issus de la collecte sélective comprennent :

- les emballages plastiques (bouteilles et flacons),
- les emballages en aluminium,
- les cartons et cartonnettes,
- les briques alimentaires.

En 2014, 4.852 tonnes d'OM ont été collectées, ce qui représente une production de 213 kg/hab/an. Pour les EM, 390 tonnes ont été collectées, dont 107 tonnes de refus de tri, soit 28% du gisement. La production par habitant en 2014 est de 12 kg/hab, hors refus de tri.

Points d'Apports Volontaires

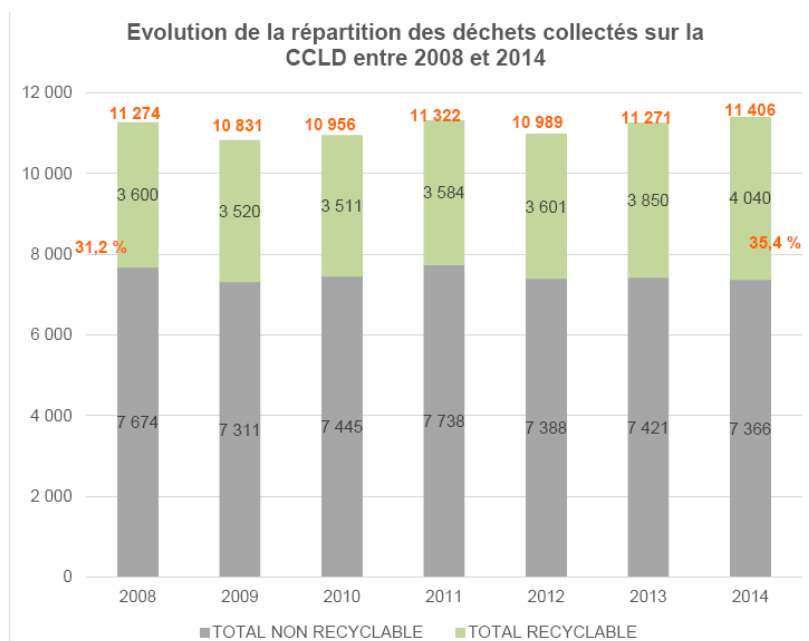
La collecte du Verre et des Papiers est assurée en Points d'Apports Volontaires (PAV) équipés de colonnes de 2 à 5 m³ réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Sont ainsi installées 111 colonnes à verre et 94 colonnes à JRM.

Cinq PAV sont proposés à Tauxigny :

- Déchèterie Bois Joly,
- Stade,
- Montouvrin,
- Node Park Touraine,
- Laser contact.

Les PAV du verre et des papiers sont collectés tous les 15 jours.

La CCLD a collecté en 2014, 875 tonnes de verre soit une production de 38 kg/hab et 481 tonnes de papiers soit 21 kg/hab.



D'après le graphique, l'évolution des tonnages reste relativement stable malgré une augmentation de la population de l'ordre de 10%. De plus, on constate une augmentation de la part recyclable des déchets et une diminution des déchets non recyclables entre 2008 et 2014. Le taux de déchets recyclables atteint 35,4 % en 2014.

9

Déchèterie

La Communauté de Communes Loches Développement dispose de deux déchèteries :

- La Baillaudière, à Chanceaux-près-Loches,
- Le Bois Joly, à Tauxigny.

Fréquentation annuelle des déchèteries

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
La Baillaudière	25 948	28 310	27 914	28 257	31 205	31 592	30 115	31 078
Le Bois Joly	9 558	9 331	8 790	7 971	8 334	8 997	10 104	10 417
Total	35 506	37 641	36 704	36 228	39 539	40 589	40 219	41 495

Après une augmentation significative de la fréquentation en déchèteries (10% en 4 ans), celle-ci s'est stabilisée depuis 2011. La fréquentation en 2014 a augmenté de 3% par rapport à 2013. La déchèterie de la Baillaudière est 3 fois plus fréquentée que celle du Bois Joly, ce qui explique qu'environ 80 % des déchets apportés en déchèteries proviennent de la Baillaudière.

Tonnages collectés en déchèteries

	Cartons	Végétaux	Bois	Ferraille	D3E	Pneus	Encombrants	Gravats	DDQD	Tonnage Total
La Baillaudière	49,2	1200,5	360,0	95,5	78,0	2,5	752,4	751,1	28,9	3318,2
Le Bois Joly	21,4	323,7	96,3	18,8	14,3	1,2	176,4	195,2	7,0	854,3
Total 2014	70,6	1524,2	456,3	114,4	92,3	3,7	928,8	946,4	35,9	4172,5